



Conseil municipal du Lardin, le 17 janvier 2022. Après une minute de silence en l'hommage à Gilles Cron, président de l'association Team Cron G décédé récemment, la séance a débuté par l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, celle du 6 décembre 2021, avec un seul vote contre de la part de l'opposition. C'était d'ailleurs le seul vote contre de toute la soirée. Pourtant, cette séance ressemblait presque à celle consacrée au vote du budget de l'année, avec plus de 4 M€ d'investissements, dont 2,4 M€ rien que pour la commune. Les demandes d'aides financières doivent en effet être déposées avant le 31 janvier 2022. Visiblement, la séance représente un énorme premier gros travail effectué par la nouvelle équipe en place... Les élus ont voté pour la construction d'une nouvelle salle des fêtes à vocation de spectacles, la réhabilitation d'un restaurant "le KM 48" qui sera repris par un restaurateur très connu de notre secteur, la construction d'une station-service qui sera géré par Total, et la réfection de la toiture de l'ancienne salle des fêtes avec l'installation de panneaux photovoltaïques, à la fois sur ce bâtiment, sur le gymnase et sur l'école.

A l'ordre du jour également : la suppression de la régie de recettes du manège des Pitchoun's ; l'instauration d'une gratification des stagiaires accueillis ; l'adhésion à la charte de l'Arbre avec le conseil départemental ; la fusion des deux directions des écoles ; la cession de matériel technique à la communauté de communes ; la création d'un poste de rédacteur principal ; la suppression de postes vacants...

- [Suivre l'intégralité du conseil municipal du Lardin en vidéo](#) ci-dessous :

<http://youtu.be/li9ltyvd0LY>

Lors du conseil municipal du Lardin Saint-lazare du 17 janvier 2022, il était question de la

suppression de le régie de recettes de la crèche "Le manège des Pitchoun's" au 1er avril 2022 . Compte tenu de la fermeture de la trésorerie de Terrasson, le paiement des factures aura lieu désormais par prélèvement automatique, par carte bancaire ou en numéraire dans la limite de 300 euros auprès d'un buraliste agréé.

Une gratification pour les stagiaires a été votée. Les élèves ou étudiants de l'enseignement secondaire ou supérieur accueillis par la collectivité pour un stage ou une période de formation dans le cadre de leur cursus de formation pour une durée de deux mois consécutifs ou non, dans la même année scolaire, sont concernés. Le montant est fixé à un minimum de 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale soit 3.90€ par heure de présence pour 2021/2022.

La municipalité adhère à la Charte de l'Arbre Dordogne instaurée par le Conseil départemental. C'est une initiative du service technique de la commune. Cette action vise notamment à préserver et entretenir le patrimoine arboré de la commune, et à adopter un cahier des charges techniques en matière d'élagage et d'entretien.

A la demande de l'Inspection académique, le conseil municipal vote la fusion des deux directions des écoles maternelle et élémentaire du groupe scolaire Cyprien Brard à la rentrée prochaine. La directrice de l'école élémentaire qui part en retraite, sera bien remplacée sur son poste d'enseignante.

Un poste de rédacteur principal 1ère classe à temps complet a été créé au 1er février 2022. Deux postes vacants sont supprimés après l'avis du comité technique.